

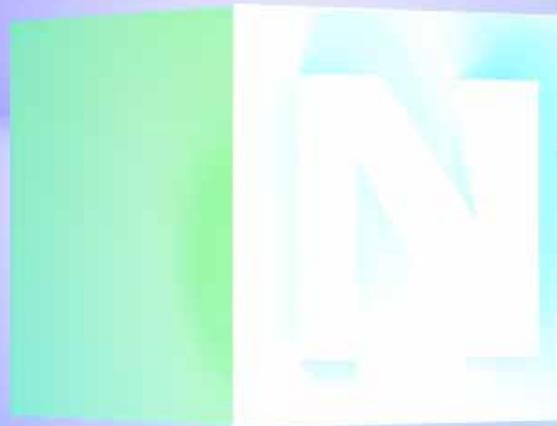


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IRSN

INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



2023

RAPPORT FINANCIER

MEMBRE DE

ETSON

1
**RAPPORT
DE GESTION**

P. 4

2
**ÉTATS FINANCIERS ET
ANNEXE AUX COMPTES
ANNUELS**

P. 15

3
**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

P. 34



RAPPORT DE GESTION

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

Au cours de l'exercice, l'activité de l'IRSN a été impactée des événements suivants :

- le Gouvernement a déposé un projet de loi relatif à une évolution de l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, comprenant 3 volets dont la mise en œuvre est prévue à ce stade au 01/01/2025 :
 - la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante, résultant de la fusion de l'actuelle Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;
 - le transfert des activités de dosimétrie interne de l'IRSN vers le CEA ;
 - le transfert des personnels de la direction de l'expertise nucléaire de défense vers le CEA pour une mise à disposition du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense.
- dans le cadre du nouvel infocentre (INFINOE) de centralisation des données budgétaires et comptables des opérateurs de l'État, l'IRSN contribue en tant que pilote à la transmission des flux en fin d'exercice 2023, après avoir largement participé à la mise en œuvre de ce projet ;
- l'inflation a impacté les dépenses de l'Institut, dans la plupart des domaines, notamment sur la masse salariale et dans les travaux et l'achat d'énergie ;
- malgré une augmentation de +37 ETPT entre décembre 2022 et décembre 2023, l'Institut connaît des difficultés d'attractivité de candidats dans un contexte de relance du nucléaire. L'effectif moyen permanent atteint 1 571 ETPT en décembre 2023 ;
- la poursuite des projets engagés dans le cadre du plan de relance avec le démarrage des travaux du projet PASTIS et la poursuite de la construction du bâtiment 625 à Cadarache.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'exécution budgétaire est présentée ci-dessous en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), en référence au dernier budget rectificatif (BR) voté par le conseil d'administration en date du 5 octobre 2023, sauf indication contraire.

Contexte budgétaire

L'exercice budgétaire 2023 a été marqué par les évolutions suivantes :

- un surgel de -0,9 M€ au budget rectificatif (BR) du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le programme 190, compensé par une levée partielle de la réserve de précaution du même montant, notifiée en fin d'exercice le 6 décembre 2023 et non intégrée au BR ;
- une sous-réalisation de l'enveloppe Personnel à hauteur de -2,2 M€, avec une moyenne des effectifs présents (hors stagiaires) sur l'exercice 2023 à 1 699 ETPT, contre une prévision révisée de 1 703 ETPT au BR et une prévision initiale de 1 757 ETPT (BI) ;
- une exécution des recettes, hors subvention pour charges de service public et contribution, en dépassement de +1,8 M€ par rapport au BR, principalement liée à des encaissements de recettes sur les prestations de dosimétrie passive plus importants que prévu.

Rapprochement des prévisions et des exécutions

Solde budgétaire

en k€	Réel 2023		BR 2023		Écart réel/BR
	AE	CP	AE	CP	
Dépenses					
Enveloppe Personnel*	161 635	161 571	163 785	163 785	-2 213
Enveloppe Fonctionnement	103 278	106 946	114 155	107 494	-548
Enveloppe Immobilisation	19 534	19 415	22 674	22 182	-2 767
TOTAL	284 446	287 933	300 614	293 461	-5 528
Recettes					0
Recettes globalisées		275 569		275 266	303
■ Subvention pour charges de service public		179 334		178 435	900
■ Autres financements de l'État		472		293	178
■ Fiscalité affectée		61 143		61 143	0
■ Autres financements publics		265		3 164	-2 899
■ Ressources propres		34 355		32 231	2 124
Recettes fléchées		18 021		15 597	2 424
TOTAL		293 590		290 863	2 727
SOLDE BUDGÉTAIRE		5 657		(2 598)	8 255

* L'enveloppe Personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations.

Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement s'élevaient à 284,4 M€ sur l'exercice 2023, contre une prévision révisée au BR à 300,6 M€.

L'écart de -16,2 M€ se décompose de la façon suivante :

- l'enveloppe Personnel est en retrait de -2,2 M€. Pour mémoire, la consommation des dépenses de personnel en AE est légèrement différente de celle en CP, en raison du rythme d'exécution des charges relatives aux opérations passées par le flux de commandes d'achat (notamment les dépenses de cantine et de service de santé au travail). Elle a fait l'objet d'un transfert partiel à hauteur de 1,2 M€ au titre de la fongibilité asymétrique vers les enveloppes de fonctionnement et d'immobilisation ;
- l'enveloppe Fonctionnement est en écart de -10,9 M€ par rapport au BR, qui correspond principalement aux dépenses hors programmes pour -5,8 M€ (-3,5 M€ sur énergies et fluides), aux dépenses sur le domaine Radioprotection personnes et environnement pour -3,0 M€ (dont -3,6 M€ sur les prestations de dosimétrie passive) et le domaine Sécurité et radioprotection des installations pour -2,5 M€ ;
- les AE de l'enveloppe Immobilisation sont exécutées à hauteur de 19,5 M€, contre une prévision révisée de 22,7 M€, soit une sous-réalisation de -3,1 M€, essentiellement sur les domaines de la crise et post-accidentel pour -1,6 M€ (-1,9 M€ sur la rénovation des moyens mobiles santé), et de la radioprotection personnes et environnement pour -3,2 M€.

Crédits de paiement (CP)

Le solde budgétaire est excédentaire à +5,7 M€ en 2023, contre une prévision déficitaire à -2,6 M€ par rapport au budget rectificatif.

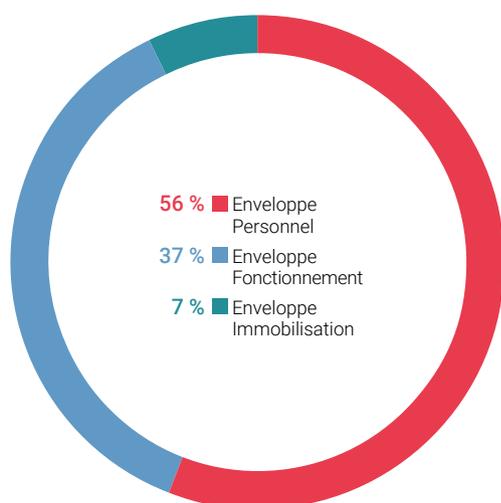
Les encaissements de recettes sont exécutés à hauteur de 293,6 M€, pour un BR 2023 de 290,9 M€, soit un écart de réalisation de +2,7 M€, ce qui correspond aux principaux agrégats suivants :

- la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 190 a été encaissée à hauteur de 101 %, soit +0,9 M€ par rapport au BR, correspondant à la levée partielle de la réserve de précaution fin 2023 ;
- la subvention du ministère des Armées est restée stable durant l'exercice, exécutée à hauteur de 4,2 M€ ;
- la contribution versée par les exploitants d'INB se situe pour +55 k€ au-dessus du niveau du BR à 61,1 M€. Le trop-perçu a fait l'objet d'un reversement à l'État, traité en dépense ;
- les autres financements de l'État, prévus à 14,5 M€, pour une réalisation de 14,8 M€, correspondent principalement au financement des projets de construction du bâtiment 625 à Cadarache et aux dispositifs PASTIS dans le cadre du plan de relance (11,1 M€), aux différents encaissements concernant des projets financés par l'ANR (2,7 M€), à la subvention du ministère de l'Agriculture (0,3 M€), à la subvention de la DGT liée au projet SISERI (0,2 M€) et à la subvention versée par BPI relative au projet PALLAS (0,2 M€) ;

- les autres financements publics sont exécutés à hauteur de 3,9 M€, pour un BR à 4,6 M€, et concernent, dans une large mesure, les contrats repris de RISKAUDIT (2,5 M€) et les contrats Horizon Europe et Horizon 2020 (0,7 M€) ;
- les recettes commerciales sont exécutées à 105,7 %, soit une sur-réalisation de +1,8 M€. Les périmètres concernés sont notamment les prestations de dosimétrie passive (+2,0 M€), la formation externe (+0,4 M€), le domaine Radioprotection personnes et environnement hors prestations de dosimétrie passive (-0,8 M€) et les prestations à l'international (+0,3 M€).

Les dépenses sont constituées des trois enveloppes, Personnel, Fonctionnement et Immobilisation, dont le total s'élève à 287,9 M€, en écart de -5,5 M€ par rapport à la prévision BR (soit un taux d'exécution de 98,1 %), principalement en raison du décalage sur l'exercice 2024 d'opérations financées par le fonds de roulement (construction du bâtiment 625 à Cadarache, projets opérationnels LATAC et MOBILIS, projets retenus dans le cadre des moyens attribués pour assurer la soutenabilité budgétaire de l'Institut, etc.).

Répartition des dépenses 2023 en crédits de paiement



- L'enveloppe Fonctionnement varie de -0,5 M€ par rapport au BR, dont -1,1 M€ concernant des opérations non réalisées et fléchées au fonds de roulement : plan de relance relatif à la construction des dispositifs PASTIS pour -0,1 M€, le projet LATAC en phase finale de consommation de CP pour -0,3 M€, le projet de démantèlement de FEURS -0,2 M€, des moyens attribués en 2022 pour assurer la soutenabilité des activités de l'Institut pour -0,5 M€. Il convient de noter que les crédits budgétaires de l'enveloppe Personnel ont été redéployés à hauteur de +0,6 M€ vers l'enveloppe Fonctionnement dans le cadre de la fongibilité asymétrique.

- L'enveloppe Immobilisation enregistre un écart de -2,8 M€ par rapport au BR, dont -3,4 M€ concernant des opérations non réalisées et fléchées au fonds de roulement : plan de relance lié à la construction du bâtiment 625 à Cadarache pour -1,9 M€, le projet MOBILIS pour -0,5 M€, des moyens attribués en 2022 pour assurer la soutenabilité des activités de l'Institut pour -0,9 M€. À souligner, un transfert de +0,6 M€ dans le cadre de la fongibilité asymétrique de l'enveloppe Personnel vers l'enveloppe Immobilisation.
- L'enveloppe Personnel affiche un niveau de réalisation à 161,6 M€, pour un budget de 163,8 M€, soit -2,2 M€. Cet écart s'explique principalement par les éléments de variation suivants :
 - -0,8 M€ concernant la surcomplémentaire retraite ARIAL, dont l'exécution est inférieure au niveau budgété ;
 - -0,8 M€ relatifs à la part non réalisée du dispositif de rachat de RTT ;
 - -0,5 M€ liés aux indemnités de départs à la retraite suite au décalage sur l'exercice 2024 de certains départs initialement prévus en 2023 (impact de la réforme des retraites) ;
 - -0,2 M€ sur la part patronale cantine.

Ressources par origine

L'évolution des ressources par domaine entre le BR et le réel 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	Réel 2023	BR 2023	Écart sur BR
001 Sûreté et radioprotection des installations	14,4	14,2	+0,2
002 Sécurité, non-prolifération	0,1	0,1	0,0
003 Radioprotection personnes et environnement	21,4	21,2	+0,2
004 Crise et post-accidentel	0,9	0,8	+0,1
005 Transparence, ouverture à la société, culture sûreté	1,1	0,7	+0,4
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	0,1	0,1	0,0
007 Mise à disposition	3,9	3,7	+0,1
Transverses	251,8	250,0	+1,8
TOTAL GÉNÉRAL	293,6	290,9	+2,7

Les ressources transverses de 251,8 M€ comprennent notamment les subventions des programmes 190 et 212 (179,3 M€), la contribution versée par les exploitants d'INB (61,1 M€) et le financement du projet de construction du bâtiment 625 à Cadarache dans le cadre du plan de relance (10,0 M€).

Les recettes propres proviennent principalement des programmes, et sont exécutées à hauteur de 34,3 M€, pour un BR de 32,2 M€ (soit 106,3 %). Cette sur-réalisation du BR 2023 est portée principalement par les domaines de Radioprotection personnes et environnement pour +0,9 M€, de Sûreté et radioprotection des installations pour +0,3 M€ (notamment sur les prestations internationales) et de Transparence, ouverture à la société, culture sûreté pour +0,4 M€ (formations externes).

Dépenses par destination

L'évolution des dépenses en crédits de paiement, exprimées en coûts de production par destination, entre le BR et le réel 2023, est présentée dans le tableau ci-après :

en M€	Réel 2023				BR 2023				Écart sur BR
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	Total dépenses	Fonctionnement	Personnel	Investissement	Total dépenses	
Domaines									
001 Sûreté et radioprotection des installations	29,1	61,5	3,9	94,5	28,9	62,4	2,8	94,0	0,5
002 Sécurité, non-prolifération	2,1	7,3	0,6	10,0	1,9	7,3	0,9	10,1	-0,1
003 Radioprotection personnes et environnement	19,2	37,1	4,4	60,7	19,5	37,3	5,8	62,7	-2,0
004 Crise et post-accidentel	3,0	5,2	2,0	10,1	3,1	5,0	2,2	10,3	-0,1
005 Transparence, ouverture à la société, culture sûreté	2,1	4,1	0,0	6,2	2,4	3,9	0,1	6,3	-0,2
006 Stratégie, excellence scientifique et technique	1,4	3,9	0,0	5,4	1,5	3,5	0,0	5,0	0,4
007 Mise à disposition	0,0	3,4	0,0	3,4	0,0	3,2	0,0	3,2	0,2
SOUS-TOTAL PROGRAMMES	56,9	122,6	10,8	190,3	57,3	122,5	11,7	191,5	-1,3
Fonctionnel et support	12,7	33,2	0,3	46,3	12,8	35,6	0,5	48,9	-2,6
Schéma directeur immobilier	1,4	0,4	5,2	6,9	1,6	0,3	7,0	8,9	-2,0
Autre immobilier	21,8	2,6	0,5	24,9	22,1	2,7	0,7	25,5	-0,6
Informatique et numérique	13,2	2,8	2,6	18,6	12,5	2,6	2,2	17,4	1,2
Projets FEURS	1,0	0,0	0,0	1,0	1,2	0,0	0,0	1,2	-0,3
SOUS-TOTAL COÛTS INDIRECTS NON DÉVERSÉS	50,1	39,0	8,6	97,6	50,2	41,3	10,5	101,9	-4,3
TOTAL GÉNÉRAL	106,9	161,6	19,4	287,9	107,5	163,8	22,2	293,5	-5,5

Les dépenses sur programmes sont exécutées à hauteur de 190,3 M€, soit -1,3 M€ par rapport au BR, principalement en matière de radioprotection des personnes et de l'environnement, pour -2,0 M€ (dont -0,8 M€ sur les dépenses financées par le fonds de roulement, -0,5 M€ sur les dépenses liées à la dosimétrie passive, -0,5 M€ concernant les dépenses de la plateforme d'irradiation).

Cette évolution est partiellement compensée par l'augmentation des dépenses des domaines suivants :

- d'une part du domaine Sûreté et radioprotection des installations, pour +0,5 M€, notamment sur les plateformes BOREE et MISTRAL ;
- et d'autre part sur le domaine Stratégie, excellence scientifique et technique, pour +0,4 M€, essentiellement sur les dépenses de personnel.

Les coûts indirects sont en sous-réalisation de -4,3 M€ par rapport au BR 2023, ce qui s'explique notamment par l'évolution des dépenses du domaine Fonctionnel et support, pour -2,6 M€ (dont -2,4 M€ sur les dépenses de personnel), et du schéma directeur immobilier, pour -2,0 M€ (dont -1,9 M€ sur les décalages des travaux de construction du bâtiment 625 à Cadarache). *A contrario*, les dépenses en informatique et numérique ont progressé de 1,2 M€, notamment en raison de l'accélération de la jouvence des éléments réseaux.

L'écart entre les recettes et les dépenses des tableaux ci-dessus correspond au solde budgétaire.

EFFECTIFS

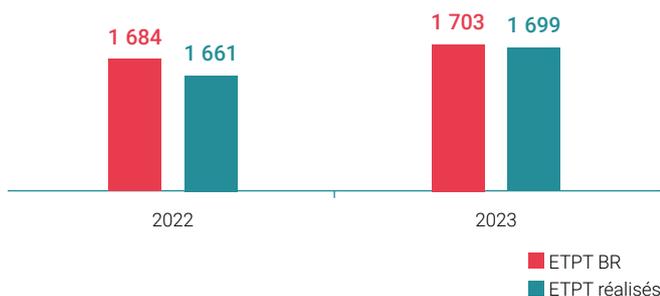
Évolution des effectifs

L'ETPT réalisé en 2023 (hors catégorie des stagiaires et conseillers scientifiques) est de 1 699 ETPT, soit un sous-effectif de -4 ETPT par rapport à la dernière révision budgétaire à 1 703 ETPT.

	Réalisation 2023	Niveau d'autorisation d'emploi 2023	BR 2023	BI 2023
Emplois				
Sous-plafond	1 599	1 652	1 601	1 647
Hors-plafond	100	105	102	110
TOTAL	1 699	1 757	1 703	1 757

Les effectifs sous-plafond réalisés en 2023 représentent 1 599 ETPT, soit -2 ETPT par rapport au BR (1 601 ETPT), en progression de 18 ETPT sur l'année (1 581 ETPT réalisés en 2022). On notera cependant le retard de 53 ETPT au regard des autorisations d'emploi, notamment en raison des difficultés de recrutement et d'attractivité dans un contexte de tension du marché de l'emploi et de projet de réforme.

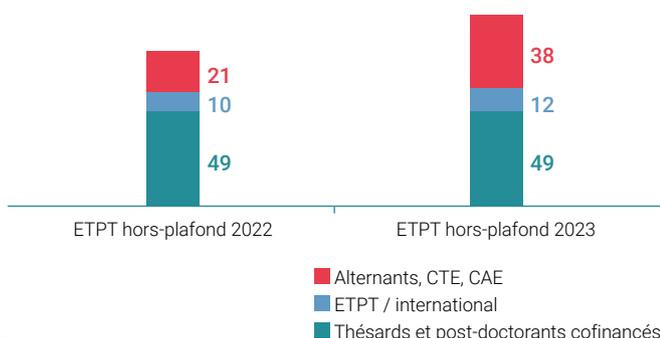
ETPT moyens réalisés 2022-2023



Dans la catégorie des effectifs hors-plafond, le niveau de réalisation passe de 80 ETPT en 2022 à 100 ETPT en 2023, pour un BR à 102 ETPT. Cette évolution s'explique principalement par la population des alternants, qui a enregistré une hausse de 16 ETPT entre 2022 et 2023.

À noter, un transfert de 5 ETPT thésards du sous-plafond vers le hors-plafond dans le cadre des prolongations de thèses autofinancées (impact crise sanitaire Covid-19).

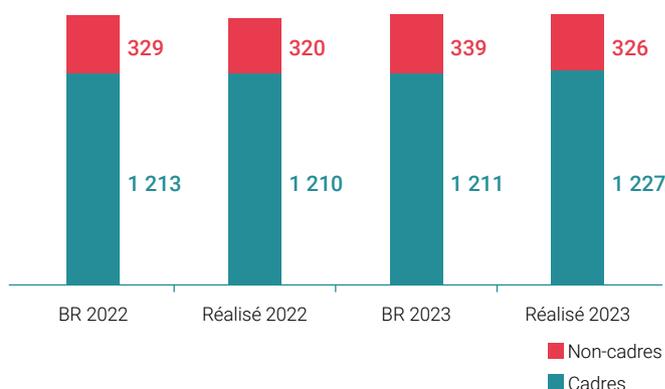
ETPT hors-plafond 2022-2023



Personnel permanent

Le personnel permanent réalisé en 2023 est de 1 553 ETPT, soit +3 ETPT par rapport au BR (1 550), contre 1 529 ETPT réalisés en 2022. L'évolution des effectifs enregistrée en 2023 par rapport à 2022 s'explique principalement par un meilleur taux de recrutement. Le niveau des ETPT permanents en décembre 2023 est de 1571, soit +37 ETPT par rapport à la position de décembre 2022.

ETPT permanents moyens 2022-2023



Personnel non permanent

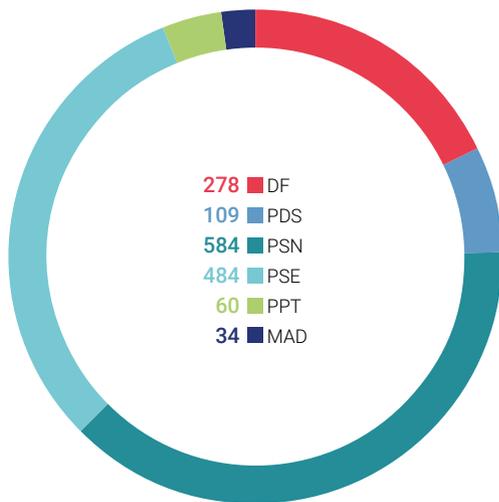
Le personnel non permanent (hors stagiaires, conseillers scientifiques) réalisé en 2023 est de 147 ETPT, pour un BR à 153 ETPT. L'évolution par rapport au réalisé 2022 correspond à +15 ETPT.

ETPT non permanents moyens 2022-2023

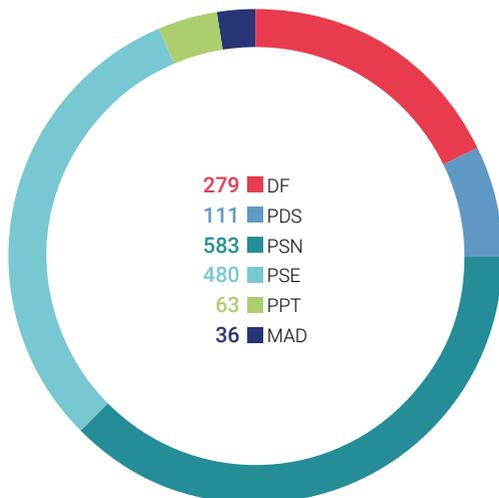


L'ETPT permanent réalisé en 2023 des pôles opérationnels (PSN, PSE et PDS) est de 1 174 ETPT, pour un BR à 1 178 ETPT, niveau supérieur à 2022 (1 156 ETPT). Pour le périmètre des fonctions non opérationnelles, l'ETPT permanent réalisé en 2023 est de 342 ETPT, pour un BR à 338 ETPT. Le niveau des effectifs mis à disposition réalisés en 2023 est de 36 ETPT, soit -1 ETPT par rapport au réalisé 2022, pour un BR à 34 ETPT.

ETPT permanents BR 2023



ETPT permanents réalisés 2023



COMPTABILITÉ PATRIMONIALE

L'exécution comptable en droits constatés est présentée ci-dessous en référence à l'exercice précédent, sauf indication contraire.

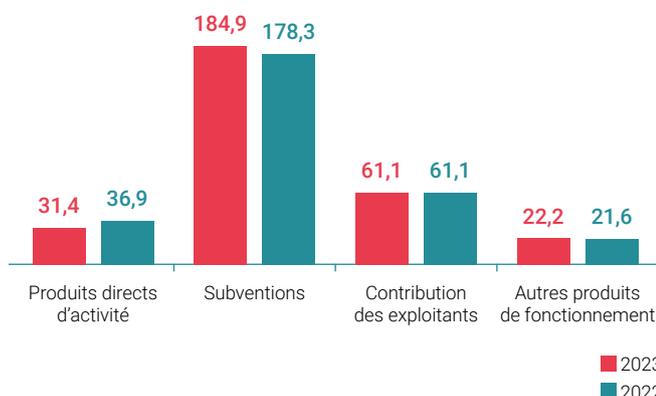
Compte de résultat

Produits

en M€	2023	2022	Évolution
Subvention et produits assimilés	246,0	239,4	+6,6
Produits directs d'activité	31,4	36,9	-5,6
Autres produits	22,2	21,6	+0,6
Produits de fonctionnement	299,6	298,0	+1,6
Produits financiers	0,0	0,0	0,0
TOTAL PRODUITS	299,6	298,0	+1,6

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 299,6 M€, en hausse de 1,6 M€, soit +0,55 % par rapport à l'exercice précédent.

Évolution des produits de fonctionnement (M€)

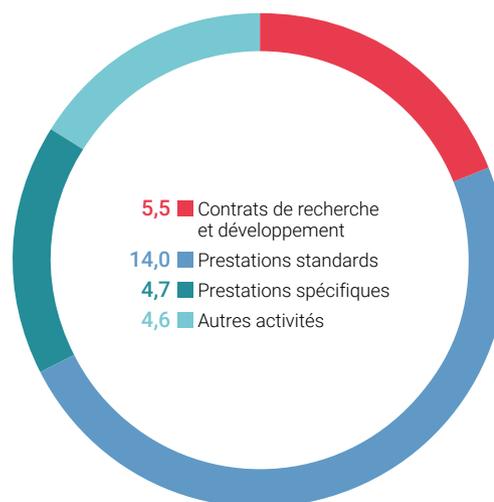


Ils comprennent :

- les subventions pour 246,0 M€, en hausse de 6,6 M€ par rapport à l'exercice précédent, qui sont composées de :
 - la subvention pour charges de service public, versée par le MTE dans le cadre du programme 190, à hauteur de 175,1 M€, contre 167,3 M€ en 2022 ;
 - la subvention au titre de la convention avec le ministère des Armées dans le cadre du programme 212, de 4,2 M€, équivalente à celle de l'année 2022 ;
 - les subventions en provenance d'autres entités publiques pour 5,6 M€, contre 6,7 M€ réalisés en 2022. Les versements en provenance de l'Union européenne, après une forte augmentation en 2022, ont été réduits de -1,5 M€. Cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des recettes en provenance de l'ANR (+0,4 M€).
- la contribution versée par les exploitants d'INB en 2023 est quasiment stable, à 61,1 M€, par rapport à 2022. Pour mémoire, le trop-perçu de 55 k€ a été reversé à l'État. Les principaux contributeurs sont détaillés dans la note 2 de l'annexe financière ;

- les produits directs de l'activité s'élèvent à 31,4 M€, en baisse de -5,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Ils sont constitués principalement du chiffre d'affaires pour 28,8 M€, en baisse de 5,2 M€. La variation du chiffre d'affaires résulte des évolutions suivantes :
 - les contrats de recherche et développement sont en baisse de -4,5 M€, dont les principales variations concernent les produits constatés à l'avancement liés au contrat de R&D CABRI-CIP pour -2,0 M€, les contrats QUADRI et PIC pour -1,6 M€, ainsi que les projets RESIN et PRISME 3 terminés en 2022 (-0,9 M€) ;
 - les prestations standards baissent de -1,7 M€, dont -1,1 M€ sur l'activité de dosimétrie passive, et -0,6 M€ sur les prestations de formation continue sur les activités CAMARI et IRSN ACADEMY ;
 - les prestations spécifiques augmentent par rapport à 2022 de 1,2 M€, cette hausse est essentiellement liée aux prestations liées à l'international (0,9 M€) ;
 - les autres activités sont en recul de -0,3 M€, essentiellement sur les refacturations des personnels mis à disposition.

Répartition du chiffre d'affaires 2023 par nature (M€)



Les autres produits directs d'activité ont enregistré une diminution de -0,4 M€ par rapport à 2022, passant de 3 M€ en 2022 à 2,6 M€ en 2023, dont les principales variations sont les suivantes :

- -0,1 M€ sur les produits de cessions d'éléments d'actif ;
- -0,5 M€ sur les annulations de charges à payer et avoirs sur exercices antérieurs ;
- -0,1 M€ sur la quote-part de résultat fait en commun ;
- -0,1 M€ relatifs aux autres produits correspondant à diverses régularisations ;
- +0,4 M€ sur les produits des redevances, qui s'élèvent à 1,4 M€.

Les autres produits sont exécutés à hauteur de 22,2M€ en 2023, contre 21,6 M€ en 2022, soit une augmentation de 0,6 M€, correspondant aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour 14,2 M€ (+0,9 M€ entre les deux exercices, dus essentiellement aux reprises de provisions pour +0,5 M€, notamment concernant l'apurement partiel de RISKAUDIT), et à la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat pour 8,0 M€.

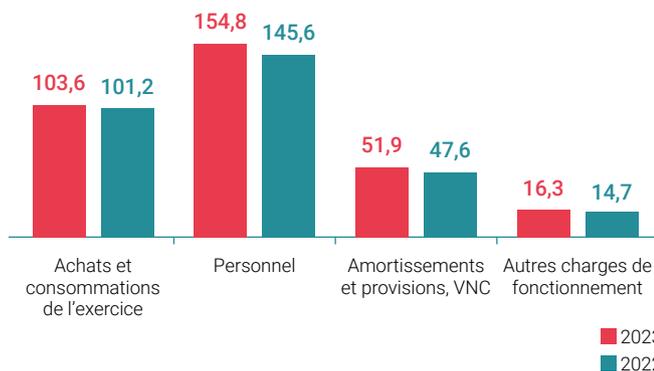
Les produits financiers, principalement composés des gains de change, sont quasiment stables et non significatifs. Pour mémoire, l'Institut n'est pas autorisé par la réglementation à placer ses disponibilités.

Charges

en M€	2023	2022	Évolution
Achats et consommations de l'exercice	103,6	101,2	+2,5
Personnel	154,8	145,6	+9,2
Amortissements et provisions, VNC	51,9	47,6	+4,3
Autres charges de fonctionnement	16,3	14,7	+1,6
Charges de fonctionnement	326,7	309,2	+17,5
Charges financières	1,5	1,6	-0,1
TOTAL CHARGES	328,2	310,8	17,4

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 328,2 M€, en hausse de +17,5 M€, soit +6 % par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante :

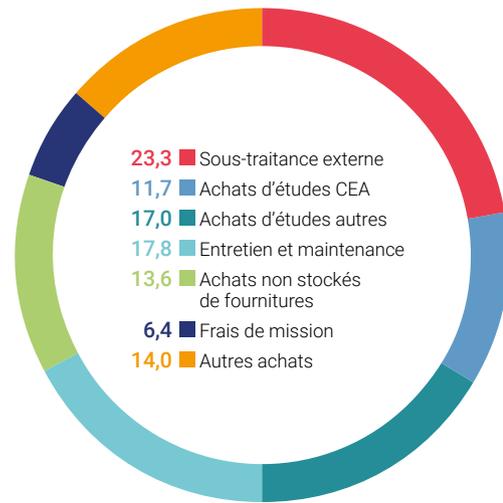
Évolution des charges de fonctionnement (M€)



Les achats et consommations de l'exercice sont en hausse de +2,5 M€, cette variation s'explique en particulier par :

- +2,9 M€ correspondant aux services extérieurs, principalement les frais de mission (+1,2 M€) et les frais d'entretien et de réparation qui augmentent de +1,2 M€ ;
- +2,3 M€ sur les achats non stockés de fournitures. Les dépenses d'eau, gaz et électricité ont progressé de +2,1 M€ ;
- 2,2 M€ relatifs aux achats de sous-traitance, notamment sur les achats d'études avec le CEA.

Répartition des achats et consommations de l'exercice (M€)



Les charges de personnel sont en hausse de +9,2 M€, notamment dus aux évolutions suivantes :

- +6,5 M€ sur les salaires, traitements de base et charges sociales comprises : cette augmentation tient à la fois aux mesures de revalorisation salariale réalisées au cours de l'exercice, en lien avec le cadrage de la RMPP à 4,1 %, et à l'augmentation du volume des ETPT (+23 ETPT en moyenne entre les deux exercices) ;
- +0,7 M€ sur les indemnités versées aux salariés, dont +0,4 M€ sur les indemnités de départ en retraite et +0,2 M€ sur les indemnités de ruptures ;
- +1,9 M€ concernant la mise en œuvre du dispositif de monétisation des jours de RTT, conformément aux décisions prises dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire 2023 (NAO) ;
- +0,5 M€ sur les autres charges de personnel.

Les dotations aux amortissements et provisions progressent de +4,3 M€, comprenant principalement les variations suivantes :

- +3,0 M€ sur les dotations aux amortissements ;
- +0,4 M€ relatifs à la provision CET/RTT/JRS ;
- +0,3 M€ pour la provision chômage ;
- +0,2 M€ concernant la provision des créances clients.

Les autres charges de fonctionnement sont en hausse de +1,6 M€, variation principalement liée aux impôts et taxes relatifs à l'apprentissage et à la participation des employeurs à la formation professionnelle continue.

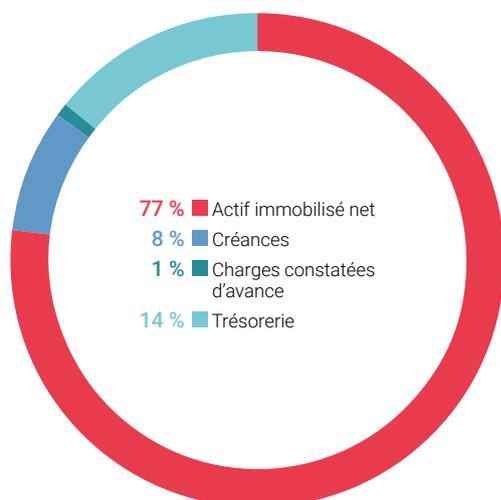
Les charges financières réalisées pour 2023 s'élèvent à 1,5 M€, niveau quasiment stable par rapport à 2022. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur l'emprunt contracté pour financer l'acquisition du bâtiment Triangle à Fontenay-aux-Roses (0,4 M€) et des intérêts sur les loyers du partenariat public-privé du bâtiment 01 (1,1 M€).

Bilan

Bilan actif

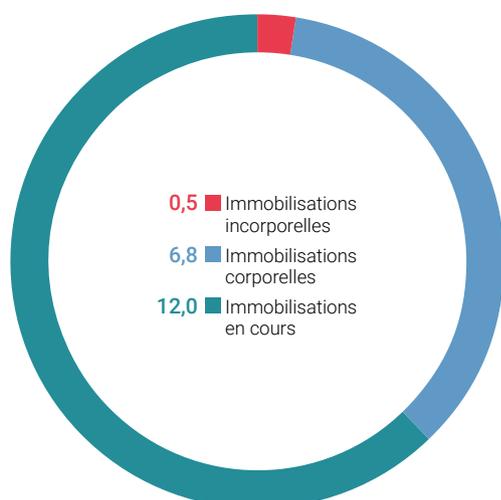
Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à 276,0 M€.

Total bilan 2023



L'actif brut est de 737,6 M€. L'actif immobilisé net diminue de -7,5 M€, à 276,0 M€, en raison d'amortissements des immobilisations plus forts que le montant des entrées en immobilisations. Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 19,3 M€, selon la décomposition par nature comptable présentée ci-dessous.

Acquisitions d'immobilisations (M€)



L'actif circulant net s'établit à 25,2 M€, en baisse de -3,3 M€ par rapport à l'an passé, ce qui s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- les créances clients diminuent de -4,5 M€ ;
- les créances sur autres débiteurs augmentent de +1,3 M€ par rapport à 2022.

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2023 atteint 38,3 M€, contre 32,2 M€ en 2022, soit une variation de trésorerie de +6,1 M€.

L'article D. 441-4 du Code de commerce stipule que les sociétés présentent dans le rapport de gestion, pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice. Ces informations sont précisées dans le tableau ci-dessous :

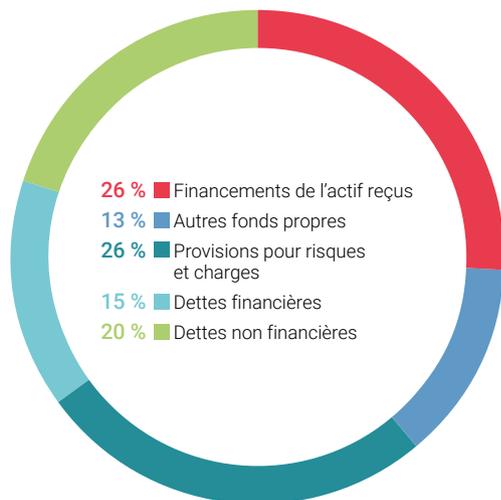
Jours de retard	Nombre de pièces	Total TTC	% CA total 2023
De 1 à 29 jours	1	2 455,20 €	0,00 %
De 30 à 59 jours	119	183 743,00 €	0,35 %
De 60 à 99 jours	70	261 860,10 €	0,50 %
De 100 à 149 jours	50	160 575,90 €	0,30 %
De 150 à 199 jours	79	207 571,80 €	0,39 %
De 200 à 249 jours	20	13 606,00 €	0,03 %
De 250 à 299 jours	4	9 543,90 €	0,02 %
+ de 300 jours	747	1 609 254,40 €	3,05 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 090	2 448 610,30 €	4,64 %

Les créances des clients en retard font l'objet d'une provision d'un montant de 1,0 M€ au 31/12/2023, calculée en fonction de l'importance du retard. Cette dépréciation des comptes clients est évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois, à hauteur de 0,6 M€ ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard pour 0,23 M€ ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard correspondant à 0,23 M€ ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard pour 1,6 M€.

Bilan passif

L'actif s'équilibre au passif de la façon suivante :



Avec un résultat comptable déficitaire de -29,7 M€, combiné d'une part à une évolution des financements reçus de +2,2 M€ et d'autre part à une quasi-stabilité des amortissements dérogatoires (-0,6 M€), les fonds propres de l'Institut baissent de -28,0 M€ pour s'établir à 106,2 M€ au 31 décembre 2023, contre 134,2 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 72,4 M€, en augmentation de +8,8 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2022. Ce poste comprend notamment la provision pour démantèlement et assainissement des installations pour 58,2 M€. La hausse des provisions en 2023 s'explique principalement par les variations nettes suivantes :

- +8,1 M€ pour la provision pour démantèlement et assainissement, dont CABRI pour 7,4 M€ ;
- +0,4 M€ sur la provision des droits acquis au titre des CET, JRS et RTT. Cette provision tient compte de l'impact du rachat possible de 3 jours RTT, valorisés à +25 %, autorisé par l'Institut dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat (art. 5 loi n° 2022-1157 du 16/08/2022) ;
- +0,3 M€ relatifs aux allocations-chômage, l'Institut étant son propre assureur, à fin 2023, 46 bénéficiaires sont à indemniser, contre 23 en 2022 ;
- -0,1 M€ relatifs aux fournisseurs RH (essentiellement sur la complémentaire retraite ARIAL) ;
- +0,1 M€ traduisant la reprise de provision de 50 % du compte du GEIE RISKAUDIT.

Les opérations d'assainissement et de démantèlement, dont l'IRSN a la charge, relèvent désormais de trois domaines spécifiques qui concernent le réacteur de recherche CABRI, exploité par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartient, et divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif.

La situation à fin décembre 2023 des opérations relevant de ces domaines est de 55,4 M€, qui se répartissent entre :

- les perches issues des expérimentations dans Phébus pour 6,75 M€ ;
- l'INB 24 CABRI et les déchets associés (sodium) pour 43,59 M€ ;
- les déchets issus de l'INBS Valduc pour 2,89 M€ ;
- les ICPE pour 2,19 M€.

Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient notamment sur les coûts réalisés pour l'INB 92 (Phébus).

Par ailleurs, l'assainissement du site de FEURS et le retraitement des sources font l'objet d'une provision à hauteur de 2,8 M€.

Les dettes augmentent de +11,7 M€, de 85,8 M€ l'an passé à 97,5 M€ au 31 décembre 2023.

Les dettes financières sont en baisse de -2,3 M€, à 42,3 M€, ce qui correspond essentiellement au remboursement de la dette liée au financement du bâtiment 01 (partenariat public-privé Prisme), dont le montant total constaté à fin 2023 s'élève à 32,7 M€.

Les dettes non financières augmentent de +10,6 M€, cette évolution s'expliquant principalement par :

- l'augmentation des dettes fournisseurs de 4,8 M€ ;
- l'augmentation des charges à payer de 5,6 M€, notamment relative aux bâtiments 625 (+2,1 M€), aux projets informatiques (+1,0 M€) et à la convention CEA (+0,3 M€).

L'article D. 441-4 du Code de commerce stipule que les sociétés présentent dans le rapport de gestion, pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice. Ces informations sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Tranche de retard	Nombre de factures	Montant total des factures	En % du montant total des factures à échéance 2023
1 à 29 jours	8	18 968,95 €	0,01 %
30 à 59 jours	1	88 581,25 €	0,06 %
60 à 99 jours	1	1 956,00 €	0,00 %
100 à 200 jours	0	0,00 €	0,00 %
TOTAL GÉNÉRAL	10	109 506,00 €	0,07 %

Tableau de financement

Fonds de roulement

en M€	Position réelle 31/12/2022	Mouvements BR 2023	Position prévue 31/12/2023 (BR)	Mouvements réel 2023	Position réelle 31/12/2023	Écart mouvements
Changement méthode/produits CABRI	-2,3	1,2	-1,1	0,2	-2,2	-1,0
Opérations d'assainissement ICPE Cad	1,0	0,0	1,0	0,0	1,0	0,0
Projets fléchés	0,6	-0,6	0,0	-0,6	0,0	0,0
Projets soutenabilité	0,0	3,2	3,2	4,7	4,7	1,5
LATAC	0,5	-0,5	0,0	-0,2	0,3	0,3
Noria	0,0	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	0,0
Plan de relance Bât. 625	2,0	4,6	6,5	6,4	8,4	1,9
Plan de relance PASTIS	0,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0
Provisions	13,3	-1,8	11,5	0,9	14,2	2,7
Disponible	5,4	-8,5	-3,1	-21,9	-16,5	-13,4
TOTAL	20,5	-2,1	18,4	-10,1	10,4	-8,0

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2023 s'élève à 10,4 M€, contre 20,5 M€ à fin décembre 2022, soit un prélèvement de 10,1 M€. Les principales opérations impactant le fonds de roulement au cours de l'exercice 2023 sont décrites ci-dessous :

- le principe de constatation des produits CABRI à l'avancement génère une diminution des recettes restant à comptabiliser de 0,2 M€, soit -1,0 M€ par rapport à la dernière reprévision budgétaire. Pour mémoire, les produits constatés d'avance, à ce titre, figurent en négatif au fonds de roulement ;
- l'écart entre les subventions perçues et les consommations réalisées dans le cadre du plan de relance a généré sur l'exercice une augmentation de 6,4 M€ ;
- le niveau des provisions (hors opérations de démantèlement et d'assainissement) progresse de +0,7 M€, ce qui s'explique principalement par les variations suivantes :
 - +0,2 M€ net sur les litiges sociaux ;
 - +0,4 M€ net sur la provision comptes épargne-temps (CET), JRS et RTT ;
 - +0,3 M€ concernant les futures charges d'allocation-chômage ;
 - -0,1 M€ pour les dépenses liées aux fournisseurs RH ;
 - -0,1 M€ pour la quote-part de l'IRSN sur les pertes du GEIE RISKAUDIT.

Par ailleurs, le niveau de disponible laissé au fonds de roulement à fin décembre 2023 est impacté par l'exécution réalisée au cours de l'exercice 2023, à hauteur de -21,9 M€.

L'ensemble des opérations laisse un déficit de -16,5 M€ à fin décembre 2023.

Besoin en fonds de roulement et trésorerie

en M€	Niveau 2023	Niveau 2022	Variation 2023/2022
Fonds de roulement	+10,4	+20,5	-10,1
Besoin en fonds de roulement	-27,9	-11,8	-16,2
Trésorerie	+38,3	+32,2	+6,1

Le niveau du besoin en fonds de roulement de l'IRSN s'établit à -27,9 M€ à fin 2023, soit -16,2 M€ entre les deux exercices. Celui-ci est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP par trimestre et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue en totalité au cours du 2^e trimestre.

L'évolution du besoin en fonds de roulement résulte principalement de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation, de -17,7 M€. Le besoin en fonds de roulement hors exploitation augmente de +0,4 M€.

En conséquence, la trésorerie évolue de +6,1 M€ entre les deux exercices, pour se positionner à 38,3 M€ à fin décembre 2023.

[2]

ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

en k€	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats	-	3	11
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 6	103 641	101 165
Charges de personnel	Note 7	154 839	145 636
■ Salaires, traitements et rémunérations diverses	-	106 869	100 651
■ Charges sociales	-	41 784	39 207
■ Intéressement et participation	-	1 853	1 947
■ Autres charges de personnel	-	4 333	3 832
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	Note 8	16 285	14 712
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC	Note 9	51 898	47 637
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-	326 667	309 161
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	-	1 508	1 583
Pertes de change	-	6	12
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	Note 9	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	Note 10	1 513	1 595
TOTAL CHARGES	-	328 180	310 756
Produits			
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Subventions et produits assimilés	Note 2	246 036	239 430
■ Subventions pour charges de service public	-	179 334	171 596
■ Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	-	5 559	6 747
■ Produits de la fiscalité affectée	-	61 143	61 088
Produits directs d'activité	-	31 377	36 945
■ Ventes de biens ou prestations de services	Note 3	28 757	33 970
■ Produits de cessions d'éléments d'actif	-	8	87
■ Autres produits de gestion	Note 4	2 612	2 888
Autres produits	Note 9	22 213	21 624
■ Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	14 205	13 339
■ Reprises du financement rattaché à un actif	-	8 008	8 285
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-	299 626	298 000
PRODUITS FINANCIERS	Note 5	-	-
Produits des participations et des prêts	-	1	1
Intérêts sur créances non immobilisées	-	4	0
Gains de change	-	12	10
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	Note 9	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	17	11
TOTAL PRODUITS	-	299 643	298 012
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-28 537	-12 744

BILAN ACTIF

en k€	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	42 185	(35 836)	6 350	6 228
Immobilisations corporelles	630 622	(424 809)	205 813	216 280
■ Terrains	32 152	(1 204)	30 949	30 914
■ Constructions	173 138	(92 098)	81 041	81 799
■ Installations techniques, matériel et outillage	360 992	(288 210)	72 782	85 420
■ Autres immobilisations corporelles	48 535	(43 297)	5 238	5 341
■ Immobilisations corporelles en cours	13 419	-	13 419	9 040
■ Avances et acomptes sur commandes	2 385	-	2 385	3 767
Immobilisations financières	367	-	367	298
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	673 175	(460 645)	212 530	222 807
Actif circulant				
Créances	23 194	(914)	22 281	25 839
■ Créances sur les entités publiques	10 785	-	10 785	10 092
■ Créances clients et comptes rattachés	11 970	(914)	11 057	15 542
■ Avances et acomptes versés sur commandes	2 860	-	2 860	3 952
■ Créances sur les autres débiteurs	(2 421)	-	(2 421)	(3 748)
Charges constatées d'avance	4 031	-	4 031	2 628
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	27 225	(914)	26 312	28 466
Disponibilités	38 315	-	38 315	32 238
TOTAL ACTIF CIRCULANT	65 540	(914)	64 626	60 704
Écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	738 715	(461 558)	277 157	283 511

BILAN PASSIF

en k€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres			
Financements reçus			
■ Financement de l'actif par l'État	Note 19	66 495	60 870
■ Financement de l'actif par des tiers	Note 20	5 816	9 199
Réserves	-	90 783	90 783
Report à nouveau	Note 21	(30 962)	(18 218)
Résultat de l'exercice	-	(28 537)	(12 744)
Amortissements dérogatoires	Note 22	3 678	4 261
TOTAL FONDS PROPRES	-	107 273	134 151
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	-	829	635
Provisions pour charges	-	71 585	62 937
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 23	72 414	63 572
Dettes			
Dettes financières	Note 25	42 318	44 577
■ Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	-	9 578	10 239
■ Dettes financières et autres emprunts	-	32 739	34 338
Dettes non financières	-	55 151	41 211
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 26	22 064	11 458
■ Dettes fiscales et sociales	Note 27	17 727	15 332
■ Avances et acomptes reçus sur commandes	-	7 112	6 929
■ Autres dettes non financières	Note 28	6 088	5 146
■ Produits constatés d'avance	-	2 160	2 346
Trésorerie	-	-	-
TOTAL DETTES	Note 24	97 469	85 788
TOTAL GÉNÉRAL	-	277 157	283 511

TABLEAU DE FINANCEMENT

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(28 537)	(12 744)
Capacité / insuffisance d'autofinancement		
Augmentation / (diminution) des amortissements	51 898	47 428
Augmentation / (diminution) des dépréciations et provisions	(14 060)	(13 222)
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	(8 008)	(8 285)
Gains / (pertes) sur cessions d'actifs	32	122
Transferts de charge	(145)	(118)
TOTAL CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	1 180	13 181
Ressources		
Cessions d'actifs	8	87
Autres ressources	175	149
Augmentation des capitaux propres	10 250	1 114
Augmentation des dettes financières	(3)	49
TOTAL DES RESSOURCES (A) + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	11 610	14 580
Emplois		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	19 350	19 736
Acquisition d'immobilisations financières	100	2
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	19 450	19 738
Remboursement des dettes financières	2 256	2 233
TOTAL DES EMPLOIS (B) + INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	21 706	21 972
Variation du fonds de roulement (C=A-B)	(10 095)	(7 391)
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	(3 558)	8 700
- Variation des dettes d'exploitation	12 997	(4 167)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT D'EXPLOITATION	(16 556)	12 867
+ Variation des autres débiteurs	1 326	(3 452)
- Variation des autres créditeurs	943	4 478
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT HORS EXPLOITATION	384	(7 929)
Variation du besoin en fonds de roulement (D)	(16 172)	4 938
TOTAL VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E=C-D)	6 077	(12 329)
Trésorerie début de période	32 238	-
Trésorerie fin de période	38 315	-
Variation de trésorerie	6 077	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Note préliminaire

Événements marquants de l'exercice

Le ministère de la Transition énergétique* a déposé un projet de loi relatif à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection qui prévoit la création d'une nouvelle autorité administrative indépendante, résultant de la fusion de l'actuelle Autorité de sûreté nucléaire et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, et le transfert des activités de dosimétrie et de défense vers d'autres entités publiques. L'objectif étant d'être mieux à même de faire face aux enjeux à venir du nucléaire. Ces évolutions concernent l'ASN, l'IRSN, le DSND et le CEA.

Au regard de ce projet d'évolution de l'organisation de la filière nucléaire, la poursuite des missions de l'Institut, que ce soit au sein de l'Institut ou au sein d'autres organisations étatiques, est garantie par ce projet de loi. Par conséquent, l'intégralité des engagements pris par l'IRSN sera honorée par l'Institut ou par une autre structure étatique.

* Intitulé en vigueur au 31/12/2023.

Note 1

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2023 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, homologuée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015, avec application anticipée au 1^{er} janvier 2015, dans sa version issue de l'arrêté du 22 février 2018 ;
- de l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 (BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022) relative aux modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. En application des normes 5 et 6 du recueil des normes comptables des établissements publics relatives aux immobilisations, le conseil d'administration a fixé, lors d'une délibération du 15 octobre 2015, un seuil unitaire de simplification de 1 500 euros pour la constatation d'un bien à immobiliser.

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent à l'actif immobilisé de l'Institut, au *prorata* de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction du 16 décembre 2022 (BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022) de la DGFIP.

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine, soit 30,92 M€ concernant le site de Fontenay-aux-Roses et celui du Vésinet.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction commune en vigueur du 19 décembre 2023 (BOFIP-GCP 23-0047), qui adopte une présentation des capitaux propres distinguant les financements de l'État de ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.). Cette présentation, différente de celle prévue par le Plan comptable général, est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics, qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'État. De plus, un financement rattaché à un actif évolue désormais symétriquement à l'actif qu'il finance afin de créer un lien entre le produit (financement reçu) et la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

L'IRSN a conclu le 7 juillet 2014 un partenariat public-privé en vue de la conception, la construction, le financement et la mise à disposition, sur des terrains relevant du domaine public de l'État, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de l'IRSN, situé à Fontenay-aux-Roses. L'immeuble est comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle à l'actif du bilan tandis que les sommes à verser au titre de son financement sont inscrites au passif du bilan. La valeur du bien de 48 M€ comporte deux sources de financement, 6 M€ financés directement par l'Institut sur ses fonds propres et 42 M€ qui seront traités comme une dette à long terme dont le dernier remboursement aura lieu le 31/12/2039. Le montant annuel du loyer de 2,75 M€ est composé du remboursement du capital, des intérêts et de différents frais associés à cette opération. Chaque élément de ce loyer est comptabilisé selon sa nature :

- au passif en dettes financières, le remboursement du capital ;
- au compte de résultat, les intérêts en frais financiers et les frais annexes en autres charges de fonctionnement.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles, composées exclusivement de logiciels, sont amorties sur 3 ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens. Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- infrastructures : 10 ans ;
- bâtiments lourds : 20 à 30 ans ;
- bâtiments légers : 10 à 20 ans ;
- installations générales : 10 ans ;
- agencements : 5 à 10 ans ;
- matériels : 5 à 7 ans ;
- outillages : 3 à 5 ans ;
- mobiliers, petits matériels et informatiques : 3 à 5 ans.

Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissement sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé en tant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

Stocks et en-cours

Compte tenu du caractère non significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les en-cours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation non facturés font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

Valeurs mobilières de placement

En conformité avec la réglementation, l'Institut ne détient pas de valeur mobilière de placement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation fera l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture, ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre, une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation (règlement CRC n° 2004-06 et avis n° 2005-H du CNC). La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et à des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 2 Subventions et produits assimilés

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charges de service public (SCSP) reçues de l'État, le produit de la contribution versée par les exploitants d'INB (cf. article 96 de la LFR 2010), les subventions de l'Agence nationale pour la recherche, de l'Union européenne et des autres entités publiques, affectées au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

en k€	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions pour charges de service public	[A]	179 334	171 596
■ Programme 190	-	175 135	167 396
■ Programme 212	-	4 199	4 200
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	[B]	5 559	6 747
■ Autres ministères	-	139	375
■ ANR (IA et hors IA)	-	1 433	1 030
■ Union européenne	-	3 462	4 953
■ Autres	-	524	389
Contribution des exploitants	[C]	61 143	61 088
TOTAL	-	246 036	239 430

[A]

Les subventions pour charges de service public progressent (+7,7 M€) :

- programme 190 versé par le ministère de la Transition écologique (+7,7 M€) ;
- programme 212 versé par le ministère des Armées (sans évolution).

[B]

Les autres subventions publiques s'élèvent à 5,6 M€, soit une diminution de 1,2 M€ :

- subventions des autres ministères (-0,2 M€) sur le contrat PIREX subventionné par le ministère de la Transition écologique, dans le cadre du grand plan d'investissement pour la transformation de l'action publique, solde de la subvention versée en 2022.
- financements des organismes agissant pour le compte de l'État (+0,4 M€) :
 - les nouveaux projets PALLAS et DEMETERRES MOUSSE financés par BPI France : +0,2 M€ ;
 - la fin des projets RSNR : -0,4 M€ ;
 - les projets ANR hors IA : +0,6 M€.
- subventions de l'UE (-1,5 M€) sur les contrats européens, compte tenu de l'avancement des projets :
 - les contrats RISKAUDIT repris par l'IRSN : -2,1 M€ ;
 - les contrats dans le cadre du programme européen : +0,7 M€.

- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif auprès de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;

- certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'Autorité de sûreté nucléaire ;

- une partie de ces coûts prévisionnels s'appuie sur des devis fermes et non révisables signés avec l'exploitant des installations. Par conséquent, il n'y a pas d'hypothèse d'inflation retenue dans la détermination de ces estimations ;

- l'établissement n'ayant pas l'autorisation d'avoir des placements rémunérés, par mesure de prudence ces provisions ne sont pas actualisées.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations. Néanmoins, ces estimations sont porteuses de risques exogènes liés notamment à la réalisation des opérations par le CEA dans les conditions définies contractuellement et à l'évolution de l'environnement réglementaire définie par l'Autorité de sûreté nucléaire ou de l'exutoire final des déchets.

Dettes

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, des congés payés acquis mais non échus, sont comptabilisés en dettes pour leurs montants bruts majorés des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur.

Les engagements correspondant aux comptes épargne-temps (CET) du personnel font l'objet d'une provision en application de l'instruction relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des CET, des heures complémentaires et heures supplémentaires.

Créances

Une dépréciation des comptes clients classée en actif circulant a été évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard.

[c]

La modification du 30 décembre 2022 de l'article 46 de la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 a ramené le montant du plafond autorisé de la contribution versée par les exploitants d'INB de 61,3 M€ à 61,1 M€. Pour l'exercice 2023, la contribution versée par les exploitants d'installation nucléaire de base (INB) s'élève à 61,1 M€, soit une baisse de 0,2 M€.

Les principaux contributeurs sont EDF (47,5 M€), CEA (6,9 M€) et Orano recyclage et chimie-environnement (5,3 M€).

Note 3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux études et prestations facturées par l'IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de service. Il est constaté à l'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires se décompose en quatre principales catégories :

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
Contrats de recherche et développement	5 510	10 017
Prestations standards	14 002	15 692
Prestations spécifiques	4 676	3 432
Autres activités	4 569	4 829
TOTAL	28 757	33 970

- les contrats cofinancés de recherche et développement s'élèvent à 5,5 M€, soit -4,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. La variation est liée principalement au niveau de réalisation du contrat de R&D CABRI-CIP, avec la reconnaissance des produits à l'avancement (-2 M€), des contrats QUADRI et PIC (-1,6 M€) ainsi que les projets RESIN, PRISME 3 et CIP terminés en 2022 (-0,9 M€) ;
- les prestations standards baissent de 1,7 M€, dont l'activité de dosimétrie passive (-1,1 M€) et les prestations de formation continue sur les activités CAMARI et IRSN ACADEMY (-0,6 M€) ;
- les prestations spécifiques augmentent de 1,2 M€, principalement sur les prestations réalisées à l'international (+0,9 M€) ;
- les autres activités sont en baisse de 0,3 M€, correspondant à la diminution de la refacturation des mises à disposition (MAD) de personnels.

Note 4 Autres produits de gestion

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 421	1 033
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0	60
Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	1 097	1 619
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	73	24
Recouvrement créances admises en non-valeur	2	3
Autres produits	19	149
TOTAL	2 612	2 888

Le compte redevance propriété industrielle enregistre pour l'essentiel les ventes de licences suivantes :

- C3X : 0,6 M€ ;
- SYLVIA : 0,2 M€ ;
- ASTEC : 0,1 M€ ;
- CRYSTAL : 0,1 M€.

Note 5 Produits financiers

Les produits financiers sont composés des éléments suivants :

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits des participations et des prêts	1	1
Intérêts sur créances non immobilisées	4	0
Gains de change	12	10
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	-
TOTAL	17	11

En application de la réglementation applicable aux établissements publics, l'Institut n'effectue pas de placement de sa trésorerie. La variation est due à l'augmentation du poste « Intérêts sur créances non immobilisées » et du poste « Gains de change ».

Note 6 Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats de sous-traitance	29 181	31 365
Achats non stockés de matières et fournitures	13 566	11 220
Remises, rabais et ristournes obtenus sur achats	-	(93)
Services extérieurs	60 893	58 673
■ Sous-traitance externe	23 261	24 154
■ Locations et charges locatives	3 129	2 773
■ Entretien et réparation	17 831	16 594
■ Assurances	845	771
■ Études et recherche	-	-
■ Documentation	2 145	1 677
■ Personnel intérimaire	2 394	2 766
■ Honoraires	148	96
■ Publicité et publications	190	181
■ Transports	405	302
■ Frais de mission et de réception	6 362	5 125
■ Frais postaux et de télécommunication	1 893	2 240
■ Frais bancaires	22	17
■ Divers	2 267	1 976
TOTAL	103 641	101 165

Les consommations de l'exercice sont en hausse de 3,1 M€ entre 2022 et 2023. Cette variation porte principalement sur les postes suivants :

- la baisse de 2,2 M€ du poste « Achats de sous-traitance », notamment sur les achats d'étude avec le CEA ;
- l'augmentation de 2,3 M€ du poste « Achats non stockés de matières et fournitures », notamment sur les achats d'électricité ;
- la variation de +2,9 M€ du poste « Services extérieurs » est principalement due à la hausse des postes de frais de mission et de réception (+1,2 M€), d'entretien et réparation (+1,2 M€), de locations et charges locatives (+1 M€), compensée par la baisse du poste de sous-traitance externe (-0,9 M€).

Note 7 Charges de personnel

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements	106 869	100 651
■ Appointements, congés payés et CET	100 472	95 051
■ Supplément familial	1 290	1 273
■ Autres	5 107	4 326
Charges sociales	41 784	39 207
■ Assurance maladie	27 150	25 609
■ Mutuelle	1 566	1 563
■ Retraite	11 564	11 187
■ Autres charges sociales	1 504	848
Intéressement (hors charges sociales associées)	1 853	1 947
Autres charges de personnel	4 333	3 832
TOTAL	154 839	145 636

La variation de +9,2 M€ des charges de personnel s'explique principalement par les mesures de revalorisations du point salarial au regard de l'inflation.

Note 8 Autres charges de fonctionnement

Les produits financiers sont composés des éléments suivants :

en k€	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes sur rémunérations	8 215	7 633
■ Taxes sur salaires	2 732	2 433
■ Taxe d'apprentissage	1 194	1 052
■ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	1 078	1 089
■ Versements de transport	2 767	2 620
■ Autres impôts, taxes sur rémunérations	444	439
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 540	1 883
■ CFE	185	182
■ CVAE	59	65
■ Taxes foncières	715	543
■ Taxes sur les bureaux	162	191
■ Taxes sur les véhicules de société	31	31
■ Taxes non récupérables sur périmètre mixte	328	351
■ Autres	61	521
Redevances	5 382	4 235
Pertes sur créances irrécouvrables	38	49
Charges spécifiques	252	302
Autres charges de fonctionnement	858	609
TOTAL	16 285	14 712

Les principales variations portent sur les postes :

- impôts et taxes sur rémunérations (+0,6 M€), en conséquence des mesures de revalorisations du point salarial au regard de l'inflation ;
- redevances (+1,1 M€), correspondant principalement à la maintenance de licences sur 2023 telles qu'Ansys et RiskSpectrum.

Note 9 Dotations et reprises sur amortissements et provisions, dépréciations et VNC

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

en k€	Dotations		Reprises	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	209	-	-
Sur immobilisations				
■ Dotations aux amortissements	37 655	34 763	-	-
■ Dotations aux amortissements exceptionnelles	61	-	-	-
Sur actif circulant				
■ Dépréciations des créances clients	238	328	314	393
Provisions				
■ Provisions pour risques et charges	13 945	11 849	13 163	12 618
■ Provisions pour risques et charges financiers	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	488	583	211
Transferts de charges	-	-	145	118
Reprise du financement rattaché à un actif	-	-	8 008	8 285
TOTAL	51 898	47 637	22 213	21 624

Ces postes enregistrent les variations suivantes :

- +4,2 M€ de dotations, notamment :
 - +3 M€ sur les dotations aux amortissements ;
 - +0,4 M€ sur la provision CET/RTT/JRS ;
 - +0,3 M€ pour la provision allocation-chômage ;
 - autres mouvements significatifs : +0,2 M€ pour la provision litige sociaux, +0,2 M€ pour la provision des créances clients.
- +0,6 M€ de reprises, notamment :
 - +0,1 M€ pour l'assainissement des sources ;
 - +0,2 M€ dus à l'apurement partiel de RISKAUDIT ;
 - +0,2 M€ pour la provision fournisseurs.

Note 10 Charges financières

Les charges financières sont présentées ci-dessous :

en k€	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges d'intérêts	[A]	1 508	1 583
Pertes de change	-	6	12
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-	-
TOTAL	-	1 513	1 595

[A]

La charge d'intérêts est liée notamment au financement du bâtiment 01 dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Note 11 Immobilisations incorporelles et corporelles

en k€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	40 705	3 549	2 069	42 185
■ Concessions, brevets, licences et logiciels	34 333	2 601	5	36 928
■ Droits d'usage	4 627	-	-	4 627
■ Immobilisations incorporelles en cours	1 741	949	2 059	631
■ Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	5	-	5	-
Amortissements	34 477	1 359	-	35 836
■ Concessions, brevets, licences et logiciels	34 477	1 359	-	35 836
SOUS-TOTAL	6 228			6 350
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	606 286	44 672	20 336	630 622
■ Terrains	31 961	191	-	32 152
■ Constructions	166 690	6 513	65	173 138
■ Installations techniques, matériel et outillage	348 142	22 496	9 647	360 992
■ Autres immobilisations corporelles	46 686	1 973	124	48 535
■ Immobilisations corporelles en cours	9 040	12 477	8 097	13 419
■ Avances versées sur commandes d'immobilisations	3 767	1 021	2 403	2 385
Amortissements	390 005	36 601	1 797	424 809
■ Terrains	1 047	157	-	1 204
■ Constructions	84 891	7 225	18	92 098
■ Installations techniques, matériel et outillage	262 723	27 149	1 662	288 210
■ Autres immobilisations corporelles	41 345	2 070	118	43 297
SOUS-TOTAL	216 280			205 813
TOTAL	222 509			212 163

Immobilisations incorporelles

L'évolution de la valeur brute entre les deux exercices 1,4 M€ correspond principalement à l'évolution du logiciel SISERI (+0,5 M€), à l'acquisition de licences (+0,5 M€) et au développement des projets ICEBERG et CRITER (+0,2 M€).

Immobilisations corporelles

La valeur brute progresse de 24,3 M€, expliquée notamment par 25,9 M€ d'acquisitions et 1,6 M€ de cessions et mises au rebut du patrimoine.

Les comptes enregistrant les valeurs d'acquisitions significatives sont les suivants :

- 1,6 M€ d'entrées en constructions pour l'aménagement du laboratoire LATAC au Vésinet ;
- 8 M€ d'actifs de démantèlement équivalent aux nouvelles dotations aux provisions CABRI et ICPE ;
- 5,3 M€ en installations techniques, matériel et outillage, dont 1 M€ de dosimètres ;

- 1,6 M€ en informatique, principalement des acquisitions de PC et serveurs ;
- 9 M€ pour immobilisations en cours (dont les avances versées) :
 - 5,8 M€ en construction, dont 5,6 M€ pour le futur bâtiment 625 à Cadarache financée par le plan de relance de l'État ;
 - 1,1 M€ en matériel informatique, dont 0,4 M€ pour du matériel pour Abysses et 0,6 M€ pour jouvence du réseau IRSN.

Les comptes enregistrant les valeurs de sorties significatives sont les suivants :

- 1,4 M€ sur le matériel d'exploitation, totalement amorti ; les valeurs brutes les plus élevées sont inférieures à 0,1 M€ ;
- 0,1 M€ en installations diverses : dépose de la bâche d'habillage du pignon du bâtiment 02.

L'ensemble des immobilisations composant le réacteur nucléaire CABRI est comptabilisé au poste « Installations techniques, matériel et outillage ».

Cette installation représente 38 % du poste au 31/12/2023, les valeurs sont les suivantes :

- valeurs brutes : 136,9 M€ ;
- amortissements constatés : 112 M€, incluant la dotation annuelle 2023 de 13,9 M€ ;
- valeurs nettes : 24,9 M€.

La durée d'amortissement a été déterminée par rapport à l'année de fin des derniers essais, soit 2025.

Actifs de démantèlement

Ils sont la contrepartie directe de la provision démantèlement CABRI et autres ICPE (pas d'inscription de la dotation au compte de résultat). L'actif de démantèlement est amorti en mode linéaire et en 2023 affiche une valeur nette comptable de 17,4 M€. En contrepartie, la provision, qui représente le montant des travaux de démantèlement restant à réaliser, s'élève à 55,4 M€.

Note 12 Immobilisations financières

Les immobilisations financières, d'un montant de 0,4 M€, comprennent les dépôts et cautionnements versés et les prêts accordés au personnel.

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Prêts	109	140
Autres immobilisations financières	258	158
TOTAL	367	298

Note 13 État des échéances des créances

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en k€ brut	31/12/2023	< 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	109	21	88
Autres immobilisations financières	258	-	258
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	947	947	-
Autres créances clients	21 808	21 808	-
Avances et acomptes	2 860	2 860	-
Créances sur les autres débiteurs	(2 421)	(2 421)	-
TOTAL	23 562	23 216	346

Note 14 Créances sur les entités publiques

en k€	31/12/2023	31/12/2022
État et autres collectivités publiques Subventions à recevoir	318	3 583
État - TVA	7 227	3 879
État et autres collectivités publiques Charges à payer et produits à recevoir	3 240	2 630
TOTAL	10 785	10 092

L'augmentation de 0,7 M€ des créances sur les entités publiques s'analyse comme suit :

- -3,3 M€ sur le poste « Subventions à recevoir », liés au solde des contrats RISKAUDIT repris par l'IRSN (-1,5 M€) et des projets ANR (-1,5 M€), solde de projets anciens ;
- +3,3 M€ sur le poste TVA ;
- +0,6 M€ sur le poste « Produits à recevoir », notamment 20 projets en cours pour les contrats ANR hors IA (+0,5 M€).

Note 15 Créances clients

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	11 970	16 533
■ Clients - ventes de biens ou de services	10 067	12 793
■ Clients douteux ou litigieux	947	1 032
■ Clients - factures à établir	956	2 708
Provision pour dépréciation	(914)	(991)
■ Provision pour dépréciation des comptes clients	(914)	(991)
TOTAL	11 057	15 542

La variation du poste « Créances clients » de -4,5 M€ se décompose principalement en -2,7 M€ sur les soldes « Clients - ventes de biens ou de services » et -1,7 M€ sur les soldes « Clients - factures à établir », principalement dus à l'absence de produits à recevoir pour les contrats QUADRIPARTITE et PICS à fin décembre 2023.

Note 16 Créances sur les autres débiteurs

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes au personnel	5	12
Débiteurs divers	(2 425)	(3 760)
TOTAL	(2 421)	(3 748)

Le poste « Débitéur divers » (2,4 M€) est composé principalement des avances versées au titre de la construction du bâtiment 625 à Cadarache.

Note 17 Charges constatées d'avance

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance	4 031	2 628

Les charges constatées d'avance totalisent 4 M€, dont l'augmentation entre les deux exercices correspond essentiellement à des charges de maintenance de licences informatiques.

Note 18 Trésorerie

Ce poste reprend la position des disponibilités auprès de la recette générale des finances en fin d'exercice :

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	38 315	32 238

NOTES RELATIVES AU BILAN | PASSIF

Note 19

Financement de l'actif par l'État

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif par les subventions reçues de l'État.

en k€	Notes	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Dotations					
Financements non rattachés à des actifs déterminés - État	[A]	8 168	42 254	32 999	17 423
Financements d'actifs mis à disposition - État	-	30 923	-	-	30 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État	[B]	116 302	1 449	663	117 089
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - ANR/IA	[B]	4 564	43	-	4 607
SOUS-TOTAL		159 957	43 746	33 662	170 041
Compléments de dotations					
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition - État	[C]	(2 078)	-	-	(2 078)
Reprise sur financements d'autres actifs	[C]	(95 334)	(4 275)	(182)	(99 428)
Reprise sur financements d'autres actifs ANR/IA	[C]	(1 676)	(365)	-	(2 041)
SOUS-TOTAL	-	(99 088)	(4 640)	(182)	(103 547)
TOTAL	-	60 870	39 106	33 481	66 495

Cette année, les mouvements de dotations et reprises sont gonflés par des écritures pour ordre effectuées durant l'exercice. Les écritures en dotations s'élèvent à 43,7 M€ et celles des reprises à 33,7 M€.

Il faut donc s'intéresser à la variation nette des postes, soit environ 10 M€, pour connaître l'activité 2023.

Les transferts pour affectation se retrouvent intégralement aux comptes 10413100 « Actifs financés par l'état » et 10413200 « Actifs financés par l'ANR ».

[A]

La variation nette est de 9,3 M€ et s'analyse comme suit :

- versements des échéances de subventions d'investissements issues du plan de relance de l'État pour l'immobilier, soit 10 M€. Le PRE immobilier est affecté à la construction d'un bâtiment tertiaire (n° 625) sur le site de Cadarache ;
- versement pour la transformation numérique, soit 0,2 M€ ;
- les reprises, pour un montant de 0,9 M€, représentent l'ensemble des affectations de la subvention à des actifs financés pour la réalisation du plan de relance de l'immobilier partie gains rapides, soit 0,4 M€, et pour la transformation numérique sur le projet SISERI, soit 0,5 M€.

[B]

La variation nette du poste est de 0,8 M€.

Les valeurs d'actifs affectés financées pour les programmes de relance immobiliers et les projets anciens ANR enregistrent une dotation de 1,5 M€ et des reprises pour un montant de 0,7 M€.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- amélioration énergétique des bâtiments de Fontenay-aux-Roses : 0,4 M€ ;
- refonte de l'application SISERI au Vésinet : 1 M€ ;
- acquisition de matériels pour des projets ANR réalisés durant plusieurs exercices, dont AMORAD ET HYDROGEODAM, pour 0,1 M€.

Les reprises sur ce poste correspondent aux mises hors services consécutives aux travaux d'inventaire des immobilisations.

[C]

La variation des postes reprises sur financement de 4,5 M€ correspond à la quote-part d'amortissement des actifs financés par subvention diminuée des immobilisations mises au rebut.

Note 20 Financement de l'actif par des tiers

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Financements non rattachés à des actifs - Tiers autres	(18)	(8)
Subventions d'investissement autres	-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Régions	157	157
EPN	35 165	35 165
Organismes	30 001	30 001
Reprise au résultat financier rattaché à des actifs - Régions	(70)	(35)
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	(35 369)	(35 256)
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Autres organismes	(24 049)	(20 824)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	-	-
TOTAL	5 816	9 199

La variation de l'ensemble des postes de subventions d'actifs reçus des tiers autres que l'État correspond à la quote-part d'amortissement 2023 des actifs subventionnés (3,4 M€), dont CABRI Réacteur et Boucle à Eau, pour un montant de 3,2 M€.

Note 21 Report à nouveau

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Report à nouveau débiteur	(30 962)	(18 218)

La variation du poste « Report à nouveau » correspond à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice précédent de 12,7 M€.

Note 22 Amortissements dérogatoires

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Amortissements dérogatoires	3 678	4 261
TOTAL	3 678	4 261

En 2013, l'Institut a fait varier la durée de l'amortissement comptable par rapport à la durée fiscale de référence de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2023 se traduit par une reprise d'amortissement de 0,6 M€.

Note 23

Provisions pour risques et charges

en k€	Notes	31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	31/12/2023
Provisions pour litiges	-	635	197	3	829
■ Litiges sociaux	[A]	635	197	3	829
■ Autres litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	62 937	21 808	13 159	71 585
■ Démantèlement	[B]	47 396	8 060	39	55 417
■ Assainissement FEURSMÉTAL	[C]	1 824	996	941	1 879
■ Assainissement	-	1 074	-	150	924
■ Dépenses PSE/DGGN - Téléray	-	-	-	-	-
■ Dépenses foncier // Vallée Grand Sud	-	118	-	-	118
■ Dépenses fournisseurs RH	-	375	267	375	267
■ Risque clients	-	-	250	-	250
■ RISKAUDIT - Quote-part / pertes	[D]	233	120	233	120
■ AGEFIPH	-	522	-	26	496
■ Indemnités chômage	[E]	657	936	657	936
■ CET - RTT - JRS / Brut	[F]	7 345	7 505	7 345	7 505
■ CET - RTT - JRS / Charges sociales	[F]	3 394	3 673	3 394	3 673
TOTAL	-	63 572	22 005	13 163	72 414

[A]

Reprise de la provision litiges sociaux pour 0,2 M€.

[B]

La provision pour démantèlement a été augmentée de 8 M€, dont CABRI pour 7,4 M€.

[C]

Les travaux d'assainissement du site de FEURSMÉTAL réalisés sur l'exercice et la révision des coûts restant à venir se traduisent par une opération sans impact sur l'évolution de cette provision, qui se maintient à 1,8 M€.

[D]

L'apurement partiel du compte RISKAUDIT conduit à une reprise de provision de 50 %, soit 0,1 M€.

[E]

Allocation-chômage : l'IRSN est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À fin 2023, 46 bénéficiaires à indemniser, contre 23 en 2022.

[F]

Les droits acquis au titre des CET, JRS et RTT progressent de +0,4 M€ ; cette provision tient compte de l'impact du rachat possible de 3 jours RTT, valorisés à +25 %, autorisé par l'Institut dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat (art. 5 loi n° 2022-1157 du 16/08/2022).

Note 24

État des échéances et des dettes

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

en k€ brut	31/12/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	42 318	2 377	10 174	29 767
Avances et acomptes reçus	7 112	7 112	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	22 064	22 064	-	-
Dettes fiscales et sociales	17 727	17 727	-	-
Autres dettes non financières	6 088	6 088	-	-
Produits constatés d'avance	2 160	2 160	-	-
TOTAL	97 469	57 529	10 174	29 767

Note 25 Dettes financières

La situation des emprunts au 31 décembre 2023 est la suivante :

en k€	31/12/2022	Remboursement	Augmentation	31/12/2023
Emprunt auprès d'un établissement de crédit	10 239	1 321	660	9 578
Autres dettes financières	34 289	1 595	-	32 693
Intérêts courus non échus	49	148	145	46
TOTAL	44 577	3 064	805	42 318

Ce poste enregistre les soldes d'un emprunt auprès du Crédit Agricole et de la dette correspondant au financement du bâtiment 01 en partenariat public-privé. La variation de l'exercice correspond au remboursement de l'année.

Note 26 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs - Achats de biens et services	5 000	156
Frais de missions et indemnités kilométriques	11	8
Fournisseurs - Retenue de garantie	165	156
Fournisseurs - Charges à payer	16 685	11 137
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	202	-
TOTAL	22 064	11 458

La variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analyse comme suit :

- Fournisseurs - Achats de biens et services : +4,8 M€, correspondant aux factures comptabilisées avec des échéances sur l'exercice 2024 ;
- Fournisseurs - Charges à payer : +5,5 M€, principalement sur la construction du bâtiment 625 à Cadarache (+2 M€), des achats informatiques (+1 M€), la convention support avec le CEA pour le site de Cadarache (+0,3 M€).

Note 27 Dettes fiscales et sociales

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

en k€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et comptes rattachés	[A]	12 785	12 146
■ Provision congés à payer	-	9 963	9 643
■ Autres dettes de personnel	-	2 822	2 504
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	[A]	5 236	4 682
■ Charges sociales / CP	-	4 837	4 419
■ Autres dettes / organismes sociaux	-	398	263
État et autres collectivités publiques	[B]	(294)	(1 496)
TOTAL	-	17 727	15 332

La variation des dettes fiscales et sociales s'analyse comme suit :

[A]

Les postes « Personnel et comptes rattachés » et « Sécurité sociale et autres organismes sociaux » enregistrent une augmentation de 1,2 M€, liée aux mesures de revalorisations salariales exceptionnelles au regard de l'inflation.

[B]

Le poste « État et autres collectivités publiques » enregistre une variation globale de +1,2 M€, essentiellement due à une augmentation du poste « TVA à décaisser », liée à une baisse des mises en paiement des factures fournisseurs, comparé à 2022.

Note 28 Autres dettes non financières

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs et créditeurs divers	4 874	4 972
■ Excédent de versement à rembourser	111	25
■ Autres débiteurs et créditeurs divers	4 763	4 947
Comptes transitoires ou d'attente	1 214	174
■ Recettes perçues avant émission de titres	1 202	166
■ Recettes CAMARI	12	8
■ Autres recettes à transférer	-	-
■ Autres dettes diverses	-	-
TOTAL	6 088	5 146

L'augmentation de 1 M€ du poste « Recettes perçues avant émission de titres » correspond au versement en fin d'année de la deuxième avance du projet PASTIS (subvention ANR).

Note 29 Autres informations

Situation au regard de l'impôt sur les sociétés

L'établissement est en situation de déficit fiscal.

Est exclu du périmètre des activités entrant dans le champ d'imposition l'ensemble des financements des missions de service public, de recherche et d'enseignement, avec ou sans partenariat avec d'autres établissements publics ou entreprises du secteur privé. *A contrario*, les activités entrant dans le champ d'imposition à l'IS correspondent aux opérations dites « lucratives », réalisées dans des conditions semblables aux entreprises commerciales.

En 2022, le montant des déficits reportables est de 97 M€.

Engagements de retraite

Engagements calculés suivant la norme IAS 19 : 18,8 M€ en valeur brute, soit 27,7 M€, en intégrant une estimation des charges sociales et des indemnités spécifiques de la mesure d'incitation au départ en retraite pour les salariés ayant opté pour cette disposition.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation 3,1 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 à 64 ans, tenant ainsi compte de la réforme des retraites, pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres ;
- taux de rotation retenu : 6,4 % ;
- taux d'augmentation de salaire : 4,1 %.

Effectifs

L'effectif des personnes rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2023 (hors contrats en alternance et stagiaires) est de 1 769 salariés, dont la ventilation est la suivante :

- contrats à durée indéterminée cadres : 1 266 ;
- contrats à durée indéterminée non-cadres : 336 ;
- contrats à durée déterminée : 167.

Par ailleurs, ces contrats se répartissent en :

- contrats temps plein : 1 624 ;
- contrats temps partiel : 145.



**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**



KPMG SA
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)

31, Avenue de la Division Leclerc - 92262 Fontenay-Aux-Roses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'attention du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institut à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « NOTE PRELIMINAIRE – EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE » qui expose les conditions

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
 Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
 Siège social :
 Tour EQHO
 2 avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex
 Capital social : 5 497 100 €
 775 726 417 RCS Nanterre



attendues de poursuite des activités de l'IRSN prévues dans le projet de loi déposé par le Ministère de la transition énergétique dans le cadre du projet de réorganisation de la filière nucléaire.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le paragraphe « 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes « 9 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions, dépréciations et VNC » et « 11 - Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Provisions pour risques et charges

Votre Institut constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tels que décrits dans le paragraphe « 5 - Provisions pour risques et charges » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié et raisonnable des hypothèses retenues concernant les estimations de ces passifs et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans la note « 23 - Provisions pour risques et charges » est appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. La mission des commissaires aux comptes ne comprend pas d'interventions spécifiques sur la comptabilité budgétaire, en conséquence, nos vérifications sur le rapport de gestion et documents adressés aux autorités de tutelle ne portent pas sur les données de la comptabilité budgétaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux autorités de tutelle sur la situation financière et les comptes annuels.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Institut ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'Institut.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 mars 2024

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cédric MAUCOURT'. The signature is stylized and written over a horizontal line.

Cédric MAUCOURT

Associé

Toute notre expertise pour vous protéger.

[Retrouvons-nous sur www.irsn.fr]

IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

COURRIER

BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

TÉLÉPHONE

+33 (0)1 58 35 88 88

SITE INTERNET

www.irsn.fr

E-MAIL

contact@irsn.fr



Retrouvez
le rapport annuel
sur internet :

<https://www.irsn.fr/ra-2023>